

N° 030 - 08 - 25

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU CENTRE COMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ALÈS**

Service : Animation Seniors  
Tel : 04.66.52.98.96  
Réf : CR/JR/RB/CD

**OBJET : Animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers – Nelly GALIANA**

**Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'Action Sociale et des Familles,

**Vu** le Code de la Commande Publique,

**Vu** la délibération n°25\_02\_11 du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Alès en date du 27 mars 2025 portant délégations de pouvoirs au Président du Centre Communal d'Action Sociale,

**Considérant** la nécessité de recourir à la prestation d'animation musicale de Madame Nelly GALIANA ;

**Considérant** la nature de cette prestation, que cette dernière ne peut être assurée que par Madame Nelly GALIANA, intermittente du spectacle ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :**

Madame Nelly GALIANA, intermittente du spectacle, domiciliée, 2 quai de la Vène, 34560 Montbazin, est retenu au titre de la présente prestation pour un montant de 220,01 euros TTC.

**ARTICLE 2 :**

Un contrat sera signé avec Madame Nelly GALIANA pour sa prestation d'animation musicale à la Résidence Autonomie Les Oliviers, 8 avenue Hélène Boucher, 30100 ALES, prévue pour le jeudi 28 août 2025.

**ARTICLE 3 :**

- Le défraiement correspondant aux prestations fournies le jeudi 28 août 2025 s'élève à la somme de 129,10 € net,
- le total des charges s'élève à la somme de 90,91 €
- le montant global de la prestation s'élève à la somme de **220,01 €**.

**ARTICLE 4 :**

Madame la Directrice du Centre Communal d'Action Sociale, Monsieur le Receveur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ALES, LE - 4 AOUT 2025**



Le Président du CCAS  
Maire d'Alès  
Président d'Alès Agglomération  
Conseiller Régional Occitanie

**Christophe RIVENQ**